

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~

**Objet : Adhésion au groupement de commandes HBA pour les vérifications périodiques**

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-neuf heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 25**

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Didier BOURGEOIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, DRHOVIN Jacques, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Florence QUICOT, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET, Philippe VIRARD

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

Claire BILLON pouvoir à Solange DOMINGUEZ  
Xavier BOSCH pouvoir à Jean-Michel CYVOCT  
Jacques FUMEX pouvoir à Jacques DRHOVIN  
André LHOMME pouvoir à Alain MASSIRONI

**Membres absents excusés sans pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance :** Madame Eliane MERMILLON

**En présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants**

Monsieur le Maire rappelle que Les collectivités territoriales sont règlementairement tenues d'effectuer des vérifications périodiques règlementaires.

Dans un souci de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser des procédures de marchés publics et de sécuriser les pratiques, Monsieur le Maire propose que la commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE adhère au groupement de commandes dédié aux vérifications périodiques règlementaires suivantes : installations électriques + blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), extincteurs et défibrillateurs, groupement coordonné par HBA.

Une convention constitutive du groupement de commandes qui sera signée par l'ensemble des entités du groupement de commandes, précise l'objet, les rôles du coordonnateur et des différents membres, les modalités de fonctionnement du groupement et de participation financière de chacun.

Elle prévoit notamment que HBA sera coordonnateur du groupement et que l'exécution du marché relèvera de chaque entité en ce qui la concerne (paiement du prestataire, modification de marché propre à l'entité, suivi d'exécution...). Le coordonnateur de groupement pourra reprendre ce rôle dans l'exécution lorsqu'une démarche concerne plusieurs entités, selon dispositions prévues par la convention.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et suivants,

**Vu** le projet de convention constitutive de ce groupement de commandes

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **D'ADHERER AU GROUPEMENT DE COMMANDES** dédié à la passation de contrats de prestations de service relatifs à la réalisation des vérifications périodiques règlementaires suivantes : installations électriques + blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), extincteurs et défibrillateurs ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout avenant nécessaire à son exécution ainsi que les avenants au(x) marché(s) public(s) objets du groupement de commandes qui ne relèvent pas du coordonnateur ;

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

**Le Maire, Philippe EMIN**



Publiée sur le site internet de la Commune le 16/10/2026

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20260930-DE-2026-09-09-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2026  
Date de réception préfecture : 16/10/2026

09-09- 2